

26/03/16

Volume XIV – Lettre 23

16 Adar II 5776



www.deborah-guitel.com

Traduction Bernard Brajzblat sous le contrôle du Rav A.Sénior de Créteil

Est-il permis de noter la liste des courses 'Hol HaMoed ?

Il est vrai qu'écrire 'Hol HaMoed pose un problème et nous en étudierons les détails, B"H plus tard. Toutefois, noter la liste des courses est nécessaire pour 'Hol HaMoed ou pour Yom Tov et il est permis de le faire 'Hol HaMoed. ¹

Doit-on procéder avec un chinouï (changement) en notant la liste des courses ?

Non, il n'est pas nécessaire d'agir avec un *chinouï* puisque ce que l'on écrit est utile au *moed* (fête). ²

Doit-on payer en liquide 'Hol HaMoed, pour éviter d'avoir à écrire un chèque ?

Il semble que payer en liquide, plutôt qu'en chèque ou par carte de crédit soit préférable, afin d'éviter toute écriture inutile. Celui qui a la possibilité de payer en espèces mais qui préfère le faire par chèque ou par carte de crédit, devra demander conseil à son Rav ³ (même si la réponse à cette question semble assez simple, il est préférable de solliciter un avis autorisé plutôt que de payer systématiquement en espèces, de façon à augmenter notre compréhension de ces sujets).

Est-il permis de cuire un grand pain, si un petit, demandant moins d'efforts, suffit ?

Une maîtresse de maison fait, par exemple, un gâteau pour les derniers jours de Yom Tov et souhaite en confectionner un plus grand qui restera après la fête. Il est clair que s'il y a une **possibilité** qu'il soit consommé pendant Yom Tov ou que sa grande taille le rende plus présentable, il sera alors considéré comme nécessaire pour Yom Tov. La question se pose réellement si ce supplément de gâteau n'a vraiment aucune utilité 'Hol HaMoed ou Yom Tov.

Pourquoi serait-ce permis, alors que l'on ne le fait pas pour Yom Tov ?

C'est permis car on accomplit les mêmes gestes que pour la préparation d'un gâteau plus petit. Au lieu de tamiser et d'utiliser 1 kg de farine, on en tamise et on en utilise deux.

Il est permis de préparer plus que nécessaire pour 'Hol HaMoed et le Yom Tov qui suit, à condition que cela n'entraîne l'accomplissement d'aucune *mela'ha* (travail) supplémentaire. ⁴ Si la préparation de cette quantité supplémentaire améliore la qualité de l'ensemble ou procure un quelconque avantage, elle est bien entendu permise.

Par exemple, il est permis de tamiser 2 kilos de farine au lieu d'un, en mélanger deux dans le Kenwood au lieu d'un, car ce sont les mêmes actions.

Il est possible de mettre sur le feu une marmite contenant de la viande et du poulet, même si une partie de ce plat sera consommée après Yom Tov. Par contre, il n'est **pas permis** de rajouter dans une marmite déjà en train de cuire, de la viande ou du poulet, non destiné à être consommé 'Hol HaMoed ou Yom Tov.

Quelle est la différence entre ces deux cas ?

La différence entre ces deux cas est que poser une marmite de viande sur le feu constitue une seule action dans laquelle une partie du résultat sera consommée Yom Tov et le reste après Yom Tov et rien de particulier n'est fait pour cette dernière partie. Alors que rajouter un morceau de viande dans une marmite, déjà sur le feu est une action qui n'est accomplie que pour après 'Hol HaMoed.

Tous les fabricants de produits alimentaires peuvent-ils travailler 'Hol HaMoed ?

Ignorons, pour le moment, le problème de *davar haaved* (éviter une perte) ⁵ et concentrons-nous sur l'aspect lié à *o'hel nefesh*.

La *hala'ha* distingue les fabricants qui produisent des denrées alimentaires, clairement destinées à 'Hol HaMoed et Yom Tov et ceux qui ne produisent rien de particulier pour ces occasions. ⁶

Un boulanger ou un producteur de lait frais peut travailler normalement 'Hol HaMoed car sa production est clairement destinée à être consommée pendant la fête. Le cas d'un fabricant de chocolat est plus problématique car sa production n'est pas automatiquement destinée à la fête. Il peut par contre produire une série spéciale pour 'Hol HaMoed, mais en s'efforçant de ne pas le faire publiquement. Toutefois, de nos jours, il est impossible qu'une usine travaille "à huis clos" et ceux qui produisent des aliments pour 'Hol HaMoed, peuvent le faire de la façon habituelle, principalement pour des raisons d'hygiène.

La règle veut que les fabricants, les commerçants et pratiquement tous les hommes d'affaires prennent conseil auprès d'une autorité rabbinique, pour savoir s'ils peuvent travailler 'Hol HaMoed. Les questions soulevées ici concernent moins de 10 % de la population ⁷ mais elles sont destinées à attirer l'attention de tous sur la *Kedoucha* (Sainteté) de 'Hol HaMoed et l'importance d'avoir recours à l'avis éclairé d'un responsable religieux.

Existe-t-il des limites à ce qu'un boulanger peut produire ?

Parfaitement. Il peut produire tout ce qui est habituellement consommé pendant 'Hol HaMoed et Yom Tov comme des *'halloth* et des gâteaux, mais pas du pain croustillé, utilisé habituellement pour faire des sandwichs les jours ouvrables et qui serait alors cuit spécialement pour après Yom Tov. ⁸

[1] *Chemirath Chabbath Kehil'hata* 66:11

[2] D'après les sources citées dans *Chemirath Chabbath Kehil'hata ibid*, note de bas de page 50

[3] Voir *Chemirath Chabbath Kehil'hata* 66, note de bas de page 50

[4] D'après *Chemirath Chabbath Kehil'hata* 66:12

[5] Il est permis d'accomplir une *mela'ha* 'Hol HaMoed pour prévenir une perte, mais la définition de *davar haaved* n'est pas très simple

[6] *Chemirath Chabbath Kehil'hata* 66:13 d'après *siman* 537:15

[7] Quand avez-vous possédé une boulangerie pour la dernière fois ?

[8] *Chemirath Chabbath Kehil'hata* 66, note de bas de page 59

Rabbi Eléazar ben (fils de) Chamoua disait: « Que l'honneur de ton disciple te soit aussi cher que le tien; l'honneur de ton prochain aussi grand que la crainte de ton maître [en Torah] et la crainte de ton maître aussi grande que la crainte du Ciel ».

C'est bien cet amour de nous-mêmes que, selon Rabbi Akiva, nous devons projeter sur les autres. Si nous commençons comme le suggère Ben Zoma par aimer tout le monde, nous risquons de voir l'humanité bien trop objectivement. Les autres méritent-ils vraiment cet amour inconditionnel ? Qu'en est-il de leurs fautes, de leurs habitudes gênantes, de leurs lacunes, des différences culturelles, etc...? En fait, si nous nous aimons d'abord nous-mêmes, nous serons capables d'aimer les autres comme ils le méritent vraiment. Nous reconnaitrons alors que l'amour que nous nous portons découle de la reconnaissance que nous avons une âme divine, naturellement sacrée et intrinsèquement belle. Et ce n'est qu'alors, que nous pourrons commencer à aimer les autres de la même manière intense et miséricordieuse que D-ieu nous aime.

Rabbi Akiva a un atout. Nous trouvons souvent, voire toujours, que dans les débats entre les grands érudits de la Torah, aucune opinion n'est considérée comme «mauvaise», même si la loi juive, par nécessité, ne peut en suivre qu'une. Comme l'indique le Talmud: « **Celles-ci et celles-là sont les paroles du D-ieu vivant** » (Guittin 6b). Les deux opinions sont valables et sont basées sur des vérités dynamiques et pertinentes de la Torah « **du D-ieu vivant** ». Chacune est correcte et applicable dans son contexte. Ainsi, dans notre contexte la position de R. Akiva est correcte et pertinente. L'amour de soi est un excellent point de départ et peut-être le seul moyen pratique pour atteindre l'amour universel. Néanmoins, ce concept est potentiellement dangereux dans une salle d'étude. L'étude de la Torah ne permet pas uniquement de se sentir bien soi-même. Elle mène aussi à l'auto-proclamation de sa propre grandeur et à la valorisation excessive de son Moi intime. Celui qui commence à étudier et à comprendre la Torah, ressent un sentiment d'immensité et de grandeur. Il s'est lié à un corps infini de sagesse; il éprouve une sensation qui dépasse la vie. Il rencontre la grandeur de la Torah, la parole de D-ieu, qu'il peut lui-même comprendre, interpréter et expliquer. Il se sent différent, plus grand. Il se sent submergé, enflammé, excité et il est probable que sa tête enfle démesurément. Cela peut être particulièrement vrai chez un débutant. Nous trouvons souvent plus de zèle, d'assiduité (et d'arrogance) chez les étudiants plus jeunes, beaucoup moins instruits. Le nouvel étudiant voit souvent le monde en noir ou en blanc et il y a peu de place pour les nuances de gris. Il se sent souvent moralement et intellectuellement qualifié pour critiquer et prêcher aux masses incultes qui n'ont elles-mêmes pas encore atteint ce niveau. Ce n'est pas que de l'immaturation ou un manque de connaissances. C'est en partie vrai parce que l'élève a acquis ce sentiment de grandeur et d'infini, sans l'avoir tempéré par une compréhension plus mature de la Torah et de l'homme.

Il y a un passage ironique dans le Talmud, que l'on peut citer à ce sujet. Il rapporte que lorsque le disciple d'un sage se met en colère, « **c'est le zèle pour la Torah qui le porte à s'enflammer** » (Taanith 4a). A première vue, cela semble une noble appréciation : sa colère ne lui appartient pas; il défend la cause de D-ieu.

Rachi, dans son commentaire, le comprend, cependant de manière plus réaliste et moins sentimentale: il ne s'agit pas d'un Sage, mais d'un de ces élèves qui se sent très grand en raison de sa nouvelle érudition. À cause de cela, il prend les choses beaucoup plus à cœur et s'empporte plus facilement. Rachi conclut, qu'il faut être patient et le supporter jusqu'à ce qu'il mûrisse. Nous pouvons suggérer que c'est cela qui a provoqué la chute des élèves de R. Akiva. Le fait de commencer par l'amour de soi ne fonctionne tout simplement pas dans le monde concurrentiel de la yéchiva. L'amour de soi pour un étudiant en Torah n'est pas le chemin le plus facile vers l'amour universel. Ce sera tout le contraire, cela créera des divisions intellectuelles faites de conflits et d'incompréhensions. Chacun est toujours plus sûr de ses propres convictions et moins patient pour ceux qui sont en désaccord avec lui. Les questions les plus subtiles et fugaces de la croyance et de la pratique (qui pour le profane semblent ridiculement inconsequentes) sont pour les grands savants et théologiens des questions de la plus haute importance sur lesquels ils sont capables de combattre jusqu'à la mort. De plus «**celui qui ne s'habille pas, n'agit pas ou ne pense pas comme moi est le plus abominable des apostats, voué à la damnation éternelle**».

C'est pourquoi Rabbi Eléazar, un des élèves postérieurs de R. Akiva et auteur de notre *michna*, a énoncé un principe différent. Quand il s'agit de condisciples en Torah, il convient de se diminuer à l'extrême (en arriver presque à sortir du paysage). Il ne s'agit pas tant d'exagérer la valeur des autres, mais de nous retirer et ce faisant, de leur laisser plus de place. Si nous tenons compte de notre propre relation avec la Torah nous pouvons nous sentir nous-mêmes trop bons pour accorder à nos collaborateurs, le respect qu'ils méritent. Celui qui est imbu de lui-même et fier de ce qu'il est, ne peut pas ressentir la même fierté pour son élève ou pour une glose de Torah de son condisciple. Il peut les voir comme une menace, portant atteinte à son Moi. Ses sentiments de grandeur proviennent de sa propre relation particulière avec la Torah, de l'ensemble unique de connaissances et d'interprétations dont il est à l'origine. Les réalisations des autres peuvent être perçues plus comme une menace que comme l'indication que d'autres aussi peuvent atteindre la grandeur par l'étude de la Torah.

Ce raisonnement est à la base de l'auto-effacement suggéré dans notre *michna*. Nous pouvons lutter et agir nous-mêmes dans notre quête d'élévation dans la Torah, mais au final, nous devons nous considérer comme des bénéficiaires passifs du grand don de D-ieu de la sagesse. Le Talmud affirme que la Torah reste chez celui qui se considère comme négligeable (Sota 21b). Seul celui qui n'est rien peut devenir quelque chose (cela paraît logique...). Une telle personne ne tentera pas de se gonfler en ingurgitant la Torah à l'infini. Il se fait humble, se rattache à la Torah de D-ieu et ce faisant mérite de recevoir, de porter et de professer la Torah du D-ieu vivant.

A la mémoire de Lucien Yehouda ben Méïr GEISMAR (22 Adar II 5698) & Gérard Eliahou FINEL (25 Adar 5762)

[Vous pouvez recevoir et diffuser cette lettre en contactant:](#)

Association Déborah-Guitel: 4, rue des Archives 94000 – CRETEIL Tel : 01.74.50.68.88

E-mail: deborah-guitel@sfr.fr Site: www.deborah-guitel.com

Vous pouvez **dédier** une de nos lettres à la **mémoire** ou à l'**attention** ou en l'**honneur** d'un de vos proches

Note: Le but de ces publications est de clarifier les sujets traités et non pas de rendre des décisions halakhiques. Nous attirons l'attention de chacun sur les questions pratiques importantes que peuvent soulever ces sujets. On devra consulter une autorité compétente pour recevoir une décision appropriée.

Important : Ne pas transporter Chabbath et ne pas jeter, mais déposer dans une Gueniza